

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
Du 29 novembre 2025**

Le conseil d'administration du CCAS, convoqué le 22 novembre 2025 s'est réuni en séance ordinaire le 29 novembre à 9h à la Mairie en salle du conseil sous la présidence de Mme Carmen PLANCQ, Vice-Présidente.

Mme Cathy BARBE, nommée secrétaire de séance, procède à l'appel des membres :

Mme Carmen PLANCQ, Vice-Présidente du CCAS, excuse M. Alain BLONDEAU, absent ce samedi matin car, à la demande de l'UNC, il remet sur Lille un prix à une Wavrinoise, élève de CM2, Clémence DUPRESSOIR, qui a obtenu le 1^{er} prix au concours régional de devoir de mémoire de l'UNC.

Etaient présents :

PLANCQ CARMEN, CARY THERESE, JONVILLE REGINE, DHENNIN NATHALIE, DE WAZIERES CYRIL, VERSAEVEL JACQUELINE, HENGBART MICHEL, CLEMENT PIERRE, KOUSSENS CHRISTIAN.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés :

BLONDEAU ALAIN (POUVOIR PLANCQ CARMEN), PLICHON PHILIPPE, DUTOIT DANIELE (POUVOIR JONVILLE REGINE).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme Carmen PLANCQ, Vice-Présidente du CCAS, sollicite l'avis des membres du conseil d'administration présents lors du dernier conseil d'administration, sur le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2025. Sans commentaire, le procès-verbal est adopté à la majorité et signé par les membres présents lors du dernier conseil d'administration.

L'ordre du jour étant adopté, les points sont examinés dans l'ordre arrêté.

ORDRE DU JOUR

I – Demande de permanence écrivain public

Madame la Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale informe qu'une Wavrinoise, Madame VANTOUROUT, qui a obtenu récemment le certificat d'écrivain public, souhaite mettre à disposition des Wavrinois les compétences acquises.

Les diverses compétences sont les suivantes :

- rédaction de courriers administratifs ou personnels
- rédaction d'e-mails
- aide dans le cadre d'une recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, démarches diverses)

- relecture de rapports de stage
 - aide aux démarches en ligne
 - aide aux personnes pour le développement des compétences en lecture, écriture ou calcul
- Dans le but de recevoir les administrés, elle a sollicité le CCAS afin d'obtenir un bureau ou un local.

La Vice-Présidente la recevra après le conseil d'administration pour échanger sur les modalités de ses prestations (gratuites ou payantes).

M. Christian KOUSSENS demande si nous connaissons Madame VANTOUROUT. La Vice-Présidente explique qu'elle est l'épouse d'un élu mais elle ne la connaît pas personnellement.

M. Cyril DE WAZIERES se posait justement la question du financement. Dans le cas où la prestation est payante, il faudrait effectuer un appel à candidature si nous voulons proposer ce type de service. La Vice-Présidente souligne que si la prestation est payante, nous ne pouvons pas prêter de bureau ou de salle.

La Vice-Présidente prend note de toutes les questions des membres du conseil d'administration afin d'en discuter avec elle. En cas d'accord, une convention bipartite sera établie et présentée au vote du Conseil d'Administration en début d'année 2026.

Mme Jacqueline VERSAEVEL explique qu'elle a exercé cette fonction pendant 20 ans à titre gracieux. Elle a arrêté ce bénévolat car elle a cru comprendre, à l'époque, que l'association INTERFACES allait la remplacer de manière plus étendue en assurant des prestations à domicile. Elle demande ce qu'est devenue cette association.

La Vice-Présidente explique que nous les avons contactés afin de renouveler la convention mais nous n'avons pas eu de retour. Normalement, le véhicule est stationné sur la commune 2 fois par an à la salle polyvalente et sur la place de l'église quelques semaines après la facturation ILEO, qui est le financeur, afin que les administrés puissent les questionner sur leur consommation ou évoquer des difficultés de paiement. Les administrés peuvent aussi les solliciter pour d'autres démarches administratives et intervenir à domicile à la demande. Mme Thérèse CARY demande si, justement, Madame VANTOUROUT va assurer ses prestations à domicile car nous avons déjà été sollicités pour ce genre de prestations par des personnes âgées qui ne peuvent se déplacer.

Mme Thérèse CARY explique que le bus France Services assure une permanence bimestrielle le premier mardi devant la mairie afin d'effectuer des démarches administratives auprès de la CAF, CARSAT, pôle emploi... La prochaine a lieu le mardi 2 décembre 2025. Les administrés doivent prendre rendez-vous en raison d'une demande importante. Ils peuvent aussi se rendre aux autres permanences des communes environnantes.

M. Cyril DE WAZIERES suggère que les permanences de Madame VANTOUROUT puissent avoir lieu le même jour que le bus France Services ce qui permettrait de compléter la demande de documents écrits et informatiques et pallier les urgences administratives.

La Vice-Présidente explique qu'il faudra étudier les possibilités en fonction des disponibilités des bureaux en mairie car il y a déjà des permanences pour le RSA le mardi toute la journée, la conciliatrice 2 fois par mois le jeudi matin et le PLIE pour l'emploi tous les vendredis matin.

M. Cyril DE WAZIERES demande si un planning de toutes les permanences existantes sur la commune est consultable facilement sur le site de la ville.

Dans le cadre du suivi du RSA, Madame COQUETTE convoque les personnes concernées en fonction de la liste transmise par le Département. La conciliatrice, Madame LEBEGUE, assure ses permanences sur rendez-vous via le CCAS qui complète ses plages de présence en mairie. Le PLIE invite à prendre rendez-vous directement avec Monsieur GILBERT, en fonction d'une liste de coordonnées transmises par le CCAS. Toutes ces informations sont consultables sur le site de la ville.

Mme Thérèse CARY précise qu'il y a aussi des permanences des assistantes sociales à la Maison de l'Enfance. Deux assistances sociales se partagent la commune par secteur. Madame UGILLE sur rendez-vous le lundi matin sur Wavrin ou sur La Bassée et Madame GUILBERT à Wavrin le mardi matin sans rendez-vous ou sur la commune d'Haubourdin. Elles se déplacent aussi à domicile.

Pour compléter, elles sont aidées par des conseillères en économie sociale et familiale, Madame DELBECQUE et Madame MOENECLAEY pour des familles en difficultés.

II – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Statistiques

La Vice-Présidente présente les différentes statistiques de l'année. Elle précise que nous avons distribué tous les chèques alimentaires de l'année 2025. Nous n'avons pas recommandé de chèques en novembre car les millésimés 2025 ne sont valables que jusqu'au 31 décembre 2025.

M. Christian KOUSSENS demande auprès de quel prestataire s'effectue la commande des chèques alimentaires et le fonctionnement.

La Vice-Présidente explique que chaque année nous commandons des chèques d'accompagnement à la société SODEXO/PLUXEE pour les distribuer aux familles en difficultés financières. Les chèques sont d'une valeur faciale de 10€ et de 20€. La procédure comptable exige que les chèques soient remis en régie au CCAS qui est contrôlée par la Trésorerie. Aussi, une fois la commande effectuée et les chèques fabriqués, ces derniers sont livrés en Trésorerie d'Armentières qui enregistre tous les numéros de chèque. Le régisseur Cathy BARBE doit se rendre sur place pour les récupérer sous justificatif d'identité et de signature. Les chèques sont ensuite distribués aux familles qui ont constitué un dossier d'aide et qui entrent dans les critères d'attribution. Les chèques sont comptabilisés avec la famille, numérotés sur un registre et la famille doit apposer sa signature. Une copie mensuelle des distributions des chèques est transmise à la Trésorerie pour vérification. Si en fin d'année tous les chèques n'ont pas été utilisés, une procédure de retour est engagée pour remboursement moyennant quelques frais. Tous les documents sont ensuite transmis justifiant de la destruction des chèques à la Trésorerie.

M. Christian KOUSSENS questionne comment est déterminé le montant des chèques à commander.

La Vice-Présidente répond que nous évaluons chaque année en fonction des demandes de l'année précédente. Nous avons estimé, qu'au vu du peu de demandes cette année, la provision était suffisante. Les familles qui nous solliciteraient prochainement pourront établir leur dossier mais ils seront avertis que l'attribution des chèques ne pourra avoir lieu que début janvier 2026.

M. Christian KOUSSENS demande si c'est le Département qui attribue les chèques alimentaires.

La Vice-Présidente explique que les chèques sont totalement financés par le budget du CCAS.

Aucune demande de financement du transport pour la formation professionnelle n'a été déposée.

La Vice-Présidente précise que nous n'avons eu aucune demande de prise en charge cantine, le tarif était un 1€. Les tarifs ayant changé depuis peu, nous n'avons pas encore de demande à ce jour.

En ce qui concerne Iléo, nous avons attribué 150€ de chèque eau cette année.

Le CCAS continue d'envoyer des courriers quand les organismes EDF et ILEO nous communiquent les coordonnées des familles en impayés mais nous constatons très peu de retours et quelques dossiers de demande d'aides incomplets qui ne sont jamais finalisés.

Pas de demande pour l'accueil collectif de mineurs, les mercredis récréatifs, les séjours été, l'espace jeune et le séjour neige.

- Date de distribution des colis CCAS

La Vice-Présidente informe que la distribution des colis s'est bien déroulée. 4 Wavrinois, ayant une aide alimentaire dans l'année ont bénéficié d'un colis de fin d'année : 3 petits colis (famille 1 à 3 personnes) et 1 grand colis (plus de 3 personnes). Tous sont venus les retirer le vendredi 28 novembre 2025.

Une erreur s'est glissée dans le calcul du graphique 2023. Le montant global est de 95,70€, le prix global de 238.90€ et le prix moyen par personne de 21.72€.

Cette année, le prix moyen des colis par personne est de 23,44€.

Mme Thérèse CARY informe que 588 colis ont été distribués aux aînés les 27 et 28 novembre 2025 qui sont très satisfaits. 12 colis friandises ont été distribués aux personnes porteuses de handicap qui se sont inscrites au CCAS.

- Distribution banque alimentaire

La Vice-Présidente transmet les dates de la collecte nationale : du 28 au 30 novembre 2025. Quant à la collecte organisée sur la commune, celle-ci s'effectue du 25 au 29 novembre 2025. Les informations ont été communiquées dans le wavr'infos et sur le facebook de la ville. 4 cartons ont déjà été collectés.

- Dates des ateliers cuisine

La Vice-Présidente communique les dates des ateliers cuisine validées pour les vendredis suivants :

- 23 janvier, 13 février, 20 mars, 10 avril, 22 mai et 12 juin 2026. Les dates sont incertaines à partir du 20 mars car il y aura des élections municipales.

Mme Jacqueline VERSAEVEL précise qu'elle ne participera plus aux ateliers cuisine après les élections municipales. Par contre, elle souhaite continuer à participer au conseil d'administration du CCAS.

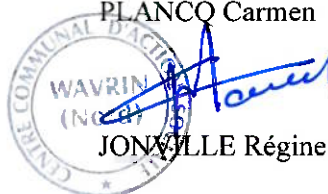
La Vice-Présidente précise qu'elle devra dans ce cas faire une candidature écrite.

En l'absence d'autres questions, Madame la Vice-Présidente clôt la séance à 9h45.

Le Président
BLONDEAU Alain

La Vice-Présidente
PLANCO Carmen

CARY Thérèse



JONVILLE Régine

DHENNIN Nathalie

DE WAZIERES Cyril

PLICHON Philippe

VERSAEVEL Jacqueline

HENGBART Michel

DUTOIT Danièle

KOUSSENS Christian

CLEMENT Pierre